



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfet des Hautes-Pyrénées

MARCHE PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Réfection des toitures de la Préfecture de TARBES (65)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exécution des travaux de réfection des toitures de la Préfecture 4, place Charles de Gaulle 65000 Tarbes

2. Forme du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP). Il comporte deux tranches :

Tranche ferme : Toiture du bâtiment Charles de Gaulle (CDG) de la Préfecture des Hautes-Pyrénées à Tarbes - Bâtiments 4 et 5 suivant les plans joints ainsi que le renforcement de charpente Bâtiments 3, 4 et 5.

Tranche optionnelle : Toitures du bâtiment et renforcement de charpente Charles de Gaulle (CDG) de la Préfecture des Hautes-Pyrénées à Tarbes - bâtiments 6 et 7 suivant les plans joints

3. Conditions de participation

La participation à l'appel d'offres vaut acceptation sans restriction de l'ensemble des pièces du présent dossier et de celles qui y sont mentionnées.

4. Modification de détail du dossier de consultation

L'Administration se réserve le droit, soit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit de reporter la date limite fixée pour la réception du dossier. Tous les soumissionnaires en seront alors informés directement par l'administration via la plateforme PLACE.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

6. Présentation des offres

6.1 Composition du dossier de consultation des entreprises par ordre d'importance

- Acte d'engagement (AE)
- Règlement de la Consultation (RC)
- Attestation de visite
- Cahier des clauses Administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses Techniques particulières (CCTP)
- La décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le rapport d'étude structurel de la charpente
- Plan général d'implantation des toitures
- Plans de principe d'installation de chantier
- Planning prévisionnel

6.2 Remise des candidatures et offres

Les candidatures et offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française et en euros.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les documents administratifs fournis seront à jour à la date du 31 décembre précédant l'année de l'avis d'appel d'offres.

Le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

A / Pièces administratives :

- **une déclaration d'intention de soumissionner** datée et signée (en cas de groupement momentané d'entreprises, le candidat fournira l'imprimé DC 4)
- un document relatif **aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat**
- **une déclaration sur l'honneur** (forme libre) faite par le candidat pour justifier :
 - avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du code des marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
 - n'avoir pas fait l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
 - n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.5221-8, L.5221-11, L. 8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8241-2 et L.8251-1 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-13, L.1221-15, L.1221-10 - article D.8222-5 du code du travail.
 - être en règle au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-3, L.5212-4, L.5212-5, L.5212-9, L.5212-10, L.5212-11 et L.5214-1 du code du travail
 - ne pas être en redressement judiciaire, ou sous le coup d'une procédure étrangère équivalente (*si le candidat est en redressement judiciaire, il fournira la copie du ou des jugements prononcés à cet effet*)
- **Déclaration des chiffres d'affaires réalisés au cours des 3 derniers exercices,**
- **Des références et justificatifs de même nature que les prestations à effectuer datant de moins de 3ans,**
 - Le cas échéant, **les certificats de qualification professionnelle des entreprises** ou références équivalentes,
 - Les **moyens en personnels et matériels** du candidat.

Les imprimés DC1, DC2, ATTRI 11, DC4, NOTI1 et NOTI 2 peuvent être téléchargés sur le site <http://www.marche-public.fr> thème « marchés publics » rubrique « formulaires » sous-rubrique « formulaires pour le candidat à un marché public » ; les notices sont également accessibles sur ce même site.

Important :

S'il est envisagé de lui attribuer le marché, le candidat s'engage à produire, dans le délai qui lui sera imparti (délai compris entre 5 jours ouvrés au minimum et 10 jours ouvrés au maximum à compter de la date d'envoi de la demande) par le pouvoir adjudicateur (articles R.2162-27 à R.2162-35 du CCP) :

- a) les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 et D.8222-7 du code du travail ;
- b) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales à jour à la date du 31 décembre précédent l'année de l'avis d'appel d'offres. *(Un arrêté interministériel du 31 janvier 2003 fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales pouvant donner lieu à délivrance du certificat.)*

Si les documents ne sont pas présentés par le candidat dans le délai imparti, son offre est rejetée conformément aux articles R 2181-1 et suivants du CCP. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

B / Projet de marché :

L'acte d'engagement complété et signé par le titulaire. Les offres doivent être signées par les candidats qui les présentent ou par leurs représentants dûment habilités.

Le cahier des clauses Administratives particulières dûment signé et accepté sans aucune modification.

L'offre technique et financière du candidat

Les éventuelles demandes de précisions de l'administration, lors de l'analyse des offres, seront transmises par mail, par les soumissionnaires, au pouvoir adjudicateur, dans un délai maximal de 5 jours ouvrés à compter de la demande. Ces précisions s'ajouteront aux documents contenus dans l'offre du candidat et auront donc une valeur contractuelle.

7. Choix des offres

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 et R 2143-1 et suivants ne seront pas admises.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux **articles R 2152-1 à 13 à savoir :**

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. - Le prix, apprécié à partir de l'offre financière du candidat **(55%)**,
2. - La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu d'un mémoire technique faisant ressortir les points suivants :
 - * Méthodologie sur les moyens humains et matériels mis en place, délai global de réalisation **(25%)**
 - * L'expérience et la qualification professionnelle des agents et des encadrants **(15%)**
 - * La gestion des déchets dans le respect du Plan de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics CCTP § 2.10 **(5%)**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans l'offre quantitative et estimative détaillée, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier l'offre d'un ou plusieurs candidats notamment sur les éléments de prix, les conditions d'exécution du marché et les délais proposés.

8. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les dossiers sous format numérique uniquement sont déposés sur la plateforme des marchés de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Si impossibilité technique ou dysfonctionnement de la plateforme et seulement dans ces deux cas précis les dossiers pourront être envoyés à l'adresse suivante : jean-luc.palacios@hautes-pyrenees.gouv.fr

La candidature portera très lisiblement les mentions suivantes :

<p>Offre pour : Réfection des toitures de la Préfecture des Hautes-Pyrénées</p> <p>Nom du candidat :</p>
--

9. Visites sur site

La visite sur site est obligatoire dans le cadre du projet, elle sera commune et prévue sur une date unique, pour **le lundi 12 mai à 14h00 sur site**

L'attestation de visite jointe au présent DCE devra être impérativement remise avec votre offre dûment visée par le représentant du Maître d'ouvrage.

Dans le cas contraire, l'offre sera jugée irrégulière et ne sera ni analysée, ni classée.

Il ne sera répondu à aucune question lors de la visite. Toutes les questions devront être posées par écrit selon les modalités prévues dans le présent règlement de consultation.

10. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **Mardi 27 mai à 12h00**

Les candidatures parvenues après cette date ou envoyées ou non remises dans les formes énoncées dans le présent règlement seront déclarées irrecevables.

11. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, de nature à ne pas porter atteinte à l'égalité des candidats, il sera possible de contacter :

↳ Préfecture : PALACIOS – jean-luc.palacios@hautes-pyrenees.gouv.fr - tél. 05.62.56.63.24 / 07 86 15 58 81